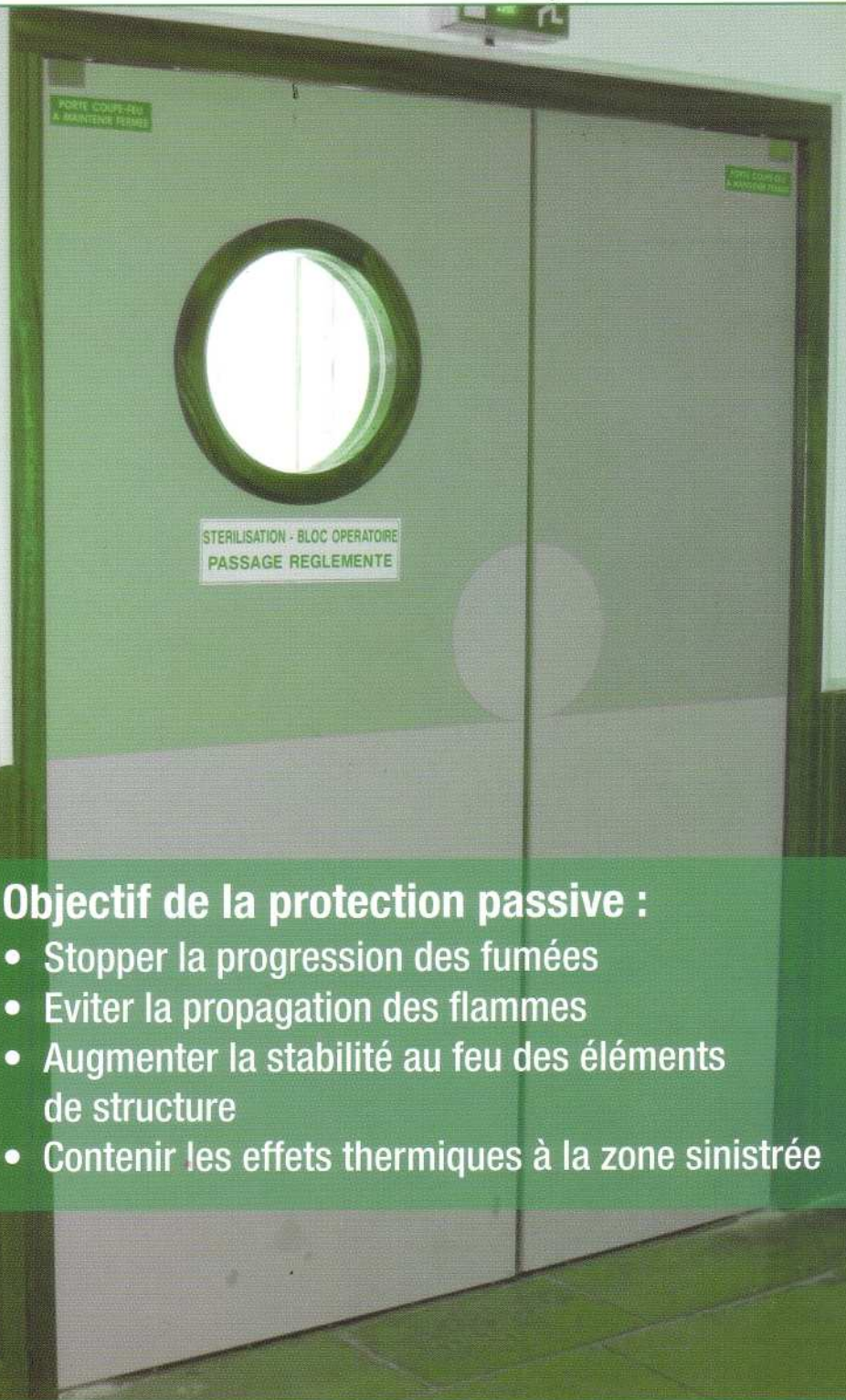


# ACH

[www.ach-fr.com](http://www.ach-fr.com)

## COMPARTIMENTAGE ET PORTES COUPE-FEU



### Objectif de la protection passive :

- Stopper la progression des fumées
- Eviter la propagation des flammes
- Augmenter la stabilité au feu des éléments de structure
- Contenir les effets thermiques à la zone sinistrée



Sas vitré

ACH est membre du  **GTFI**  
Groupement Technique Français  
Contre L'Incendie  
Garantie d'efficacité et de qualité des  
produits et des prestations proposés

Porte tiercée coupe-feu battante avec oculus



ACH fédère les compétences et le savoir-faire des métiers du bâtiment au service de la protection passive contre l'incendie. Elle assure au maître d'ouvrage une qualité, une sécurité, et une conformité à la réglementation pour tous travaux de compartimentage coupe-feu.

En application de la Directive Produits de Construction 89/106/CEE du 21 décembre 1988, un nouveau langage pour caractériser la résistance au feu des produits et systèmes est en vigueur depuis le 22 mars 2004.

CLASSEMENTS	EXIGENCES FRANCAISES
E 15 à 60	Pare-flamme de ¼ à 1 h
E 15 à 60 C	Pare-flamme de ¼ à 1 h Avec ferme-porte mode 1 ou 2 (DAS <sup>1</sup> ) au sens de la norme NF 61-937
EI 30 à 120	Coupe-feu de ½ à 2 h
EI 30 à 120 C	Coupe-feu de ½ à 2 h Avec ferme-porte mode 1 ou 2 (DAS) au sens de la norme NF 61-937

<sup>1</sup> Dispositif actionné de sécurité



- 1 oculus
- 2 barre anti panique
- 3 ferme-porte

## ■ PORTES PARE-FLAMME ET COUPE-FEU

Principales solutions envisageables en fonction des exigences requises :

	E 30	EI 30	EI 30 C	E 60	EI 60	EI 60 C	E 120	EI 120	EI 120 C	Variante ou option possible	
										Va et vient	DAS NF mode 2
Porte pivotante bois	●	●	●	●	●	●				●	●
Porte pivotante bois vitrée	●	●	●	●	●	●				●	●
Porte coulissante bois	●	●									
Porte pivotante aluminium vitrée	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●
Porte pivotante acier	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Porte pivotante acier vitrée	●	●	●	●	●	●	●			●	●
Porte coulissante acier	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●

Les portes coupe-feu ou pare-flamme subissent des essais de résistance au feu conformément à la norme EN 1634-1 avec tout leur équipement, béquille, serrure, crémone, parement... Toute modification non prévue dans le justificatif de performance au feu entraîne le déclassement de l'ensemble de la porte.

## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

(CODE DE LA CONSTRUCTION, RÉGLEMENT ERP, CODE DU TRAVAIL, NOTAMMENT)

A titre d'exemple, il est nécessaire d'avoir une porte classée au feu, (pare-flamme ou coupe-feu selon la nature et le type d'établissement) :



Porte coulissante métallique

- pour l'accès aux locaux à risques importants :
  - aux chaufferies > 70kW,
  - aux postes transformateurs,
  - aux locaux abritant des groupes générateurs,
  - aux locaux électriques haute et basse tension
  - aux locaux réceptacles de vide-ordures
- pour l'accès aux locaux à risques moyens :
  - cuisines,
  - offices,
  - réserves,
  - resserres
- entre 2 compartiments contigus
- entre 2 établissements différents

En tout état de cause, il faut se référer aux textes réglementaires pertinents.

## ■ CHÂSSIS OU CLOISONS VITRÉS \*

	E 30	EI 30	E 60	EI 60	E 120	EI 120
Châssis ou cloison bois vitrés	●	●	●	●		
Châssis ou cloison acier vitrés	●	●	●	●	●	●
Châssis ou cloison aluminium vitrés	●	●	●	●	●	●

\* Les cloisons peuvent recevoir des portes de même nature

## ■ TRAPPES COUPE-FEU

	E 30	EI 30	E 60	EI 60	E 120	EI 120
Trappe verticale ou horizontale bois	●	●	●	●		
Trappe verticale ou horizontale acier	●	●	●	●	●	●

## ■ RIDEAUX COUPE-FEU

	E 30	EI 30	E 60	EI 60	E 120	EI 120	E 180	EI 180	E 240	EI 240
Rideau textile ou métallique *	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

\* Avec irrigation dans certains cas

## ■ DÉSENFUMAGE ET CANTONNEMENT (cf. IT 246)

Le désenfumage a pour objet d'extraire les gaz et fumées lors d'un incendie afin de permettre l'évacuation des occupants. Les principaux moyens d'y parvenir sont les écrans de cantonnement et les dispositifs d'évacuation naturelle de fumée et de chaleur ou exutoires :

- Conformes aux normes EN 12101-2 et NF 61-937
- Commandés par CO2 ou asservis à la détection incendie



## ■ CONDUITS ET CLAPETS COUPE-FEU

Pour des classements allant jusqu'à **EI 120** (i→o ou o↔i, o→i<sup>2</sup>)

Elément déterminant du compartimentage, les parois ont, selon les matériaux utilisés, une certaine résistance au feu justifiable soit par l'eurocode 2 soit par un procès verbal de résistance au feu générique ou spécifique. A titre d'exemple :

- une épaisseur de 15 cm de béton banché à 650 kg/m<sup>3</sup>, correspond à un classement **EI 120**
- une épaisseur de 15 cm de béton cellulaire à 450 kg/m<sup>3</sup>, correspond à un classement **EI 120** (sous réserve du PV du fabricant)
- une épaisseur de 15 cm de parpaings pleins, correspond à un classement **EI 180** (fiche 130 du CERIB)
- une épaisseur de 15 cm de parpaings creux, correspond à classement **EI 90** (fiche 130 du CERIB)
- Une cloison sèche constituée d'une armature métallique supportant de part et d'autre des plaques minérales peut avoir selon les épaisseurs des différents éléments un classement de **EI 30** à **EI 120** (se référer aux procès verbaux des fabricants)

<sup>2</sup> o signifie « extérieur » et i « intérieur » exemple : (i→o) indique que le classement s'entend pour un feu intérieur



## ■ CALFEUTREMENTS COUPE-FEU DE PÉNÉTRATION DE CONDUIT, CÂBLES, TUYAUX, GAINÉ

Pour des classements allant jusqu'à EI 120, voire EI 240

## ■ ACH RÉALISE AUSSI :

- des faux plafonds coupe-feu
- des locaux sécurisés
- des volumes techniques protégés
- des cheminements techniques protégés
- des recoupements coupe-feu en galerie technique

Les prestations d'ACH comprennent les travaux tous corps d'état nécessaires à la réalisation complète des chantiers : maçonnerie, électricité, menuiserie, peinture.

ACH assure une mise en œuvre conforme aux principes édictés dans les règles APSAD<sup>3</sup>.

Pour tous les produits ou systèmes, ACH ne propose que des solutions techniquement éprouvées bénéficiant de justificatif réglementaire approprié, procès verbal de comportement au feu, attestation de conformité accompagnant le marquage CE, certificat NF.(Arrêtés du 21 novembre 2002 et du 22 mars 2004).

<sup>3</sup> Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages



## Autres produits distribués par ACH :

- Manchons coupe-feu pour tuyaux thermoplastiques
- Peinture et vernis intumescents pour bois
- Produits de calfeutrement coupe-feu de pénétration de câbles



40, rue Louis Blanc 75010 PARIS  
Tél. : 01 40 36 57 29 - Fax : 01 40 05 92 84  
E-mail : info@ach-fr.com  
Site Internet : www.ach-fr.com